

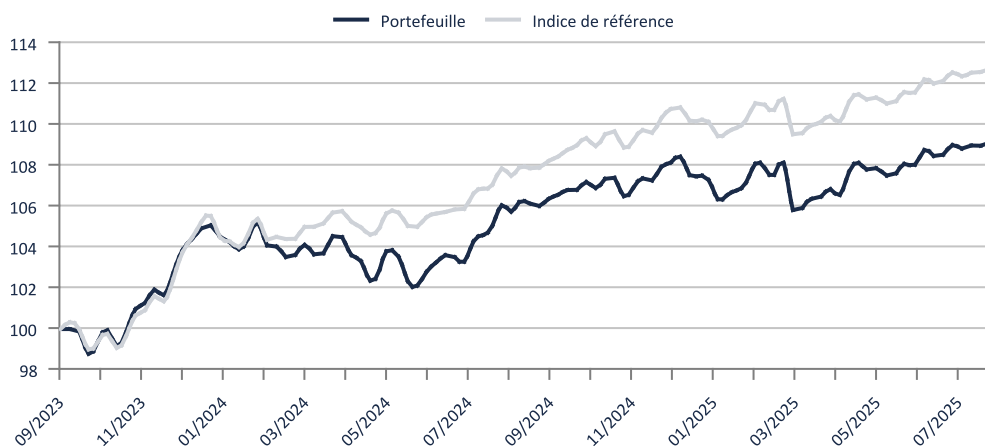
MH EPARGNE OBLIGATIONS IMPACT SOCIAL A

Reporting au 31/07/2025

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Investi en obligations cotées et non cotées de la zone euro (via son fonds maître), ce fonds thématique sélectionne des entreprises ayant un impact social significatif. Les entreprises ciblées agissent pour la réduction des inégalités homme/femme, l'inclusion des personnes en situation de handicap dans l'entreprise et l'emploi des seniors.

ÉVOLUTION DE LA VL et du Benchmark (base 100)



PERFORMANCES DU FONDS

Performances cumulées (en %)

	1 mois	2025	1 an
Portefeuille	0,55	1,70	3,17
Indice de référence	0,53	2,33	4,79

Performances annualisées (en %)

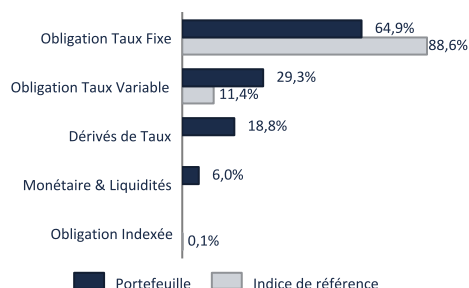
	1 an
Portefeuille	3,17
Indice de référence	4,79

Performances annuelles (en %)

	2024
Portefeuille	2,15
Indice de référence	4,69

Les performances passées ne présagent pas des performances futures. Les performances affichées sont nettes de frais de gestion et n'incluent pas les frais de souscription éventuels qui restent à la charge du souscripteur. Ces frais de souscription ne sont pas acquis par la société de gestion et sont versés au distributeur.

ALLOCATION D'ACTIFS DU PORTEFEUILLE*



LES PRINCIPALES LIGNES HORS OPC*

Valeurs	Poids
DBR % 08/31 TWIN	1,51%
BPCEGP VAR 02/36 EMTN	1,24%
RTEFRA 3.5% 04/33 EMTN	1,21%
RIFP 3.25% 03/32 EMTN	1,12%
AKEFP VAR PERP EMTN	1,09%

* Les données affichées sont celles du fonds maître.

Actif net du portefeuille : 79,39 M€
Valeur liquidative de la part : 10,914 €

CARACTÉRISTIQUES

Date de création : 06/09/2023

Durée de placement : > 5 ans

Indicateur de risque (SRI) (1) :



Forme juridique : FCPE

Classification AMF : Obligations et autres titres de créance libellés en euro

Article SFDR (2) : 8

Code AMF : 990000134239

Devise : Euro

Indice de référence :

(Coupons nets réinvestis)
100% Bloomberg Euro-Aggregate : Corporates -- 500MM

Fréquence de valorisation : Quotidienne

Société de gestion : SIENNA GESTION

Gestionnaire : SIENNA GESTION

Valorisateur : CACEIS FUND ADMINISTRATION

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation : 1,23%

Coûts de transaction : 0,29%

Affectation des résultats : Capitalisation

Principaux risques :

Risque de perte en capital
Risque de taux
Risque de crédit
Risque de durabilité
Risque de contrepartie

(1) L'Indicateur synthétique de risque ou SRI (Synthetic Risk Indicator) est un indicateur du niveau de risque du produit combinant le risque de marché et le risque de crédit. Il est également disponible au sein du DIC PRIIPs. Le Règlement européen PRIIPs attribue à chaque produit un SRI unique de 1 à 7. Le niveau de risque faible ne signifie pas sans risque. Le capital investi n'est pas garanti : le fonds présente un risque de perte en capital.

(2) SFDR : Règlement 2019/2088 européen (Sustainable Finance Disclosure Regulation) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Il introduit de nouvelles obligations et normes communes de reporting pour les sociétés de gestion et les conseillers financiers afin de favoriser la transparence des produits financiers durables.

Article 8 : Produit financier qui promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales.

INDICATEURS DE RISQUE

	1 an
Volatilité annualisée	
Portefeuille (en %)	3,37
Indice de référence (en %)	2,77
Tracking error (en %)	0,89



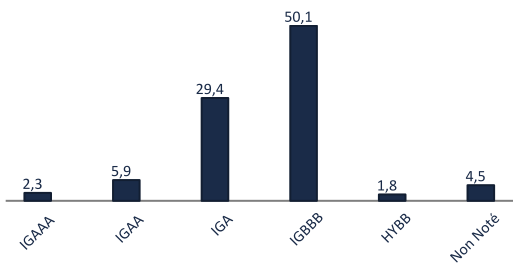
Retrouvez notre analyse des tendances
et nos convictions

SENSIBILITÉ*

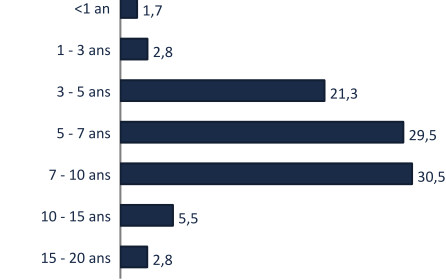
	Date du rapport	Mois précédent	31/12/2024
Portefeuille	5,12	5,21	5,41
Indice de référence	4,43	4,47	4,35

ANALYSE DU FONDS MAITRE - TAUX

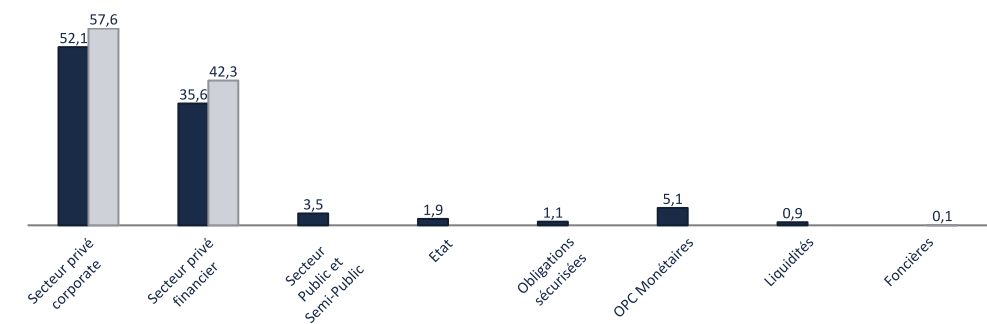
Répartition par notation long terme (en % d'actif)*



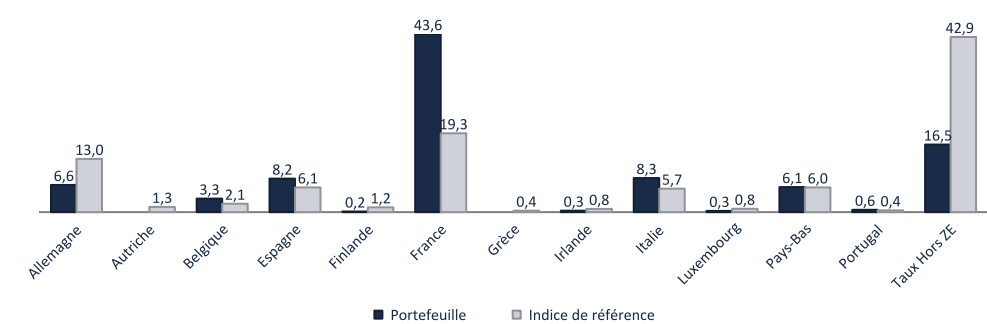
Répartition par tranche de maturité (en % d'actif)*



Répartition par type d'émetteur (en % d'actif)*



Répartition géographique hors OPC (en % d'actif)*



* Les données affichées sont celles du fonds maître.

ANALYSE EXTRA-FINANCIÈRE – POCHE COTEE *

* Les données affichées sont celles du fonds maître.

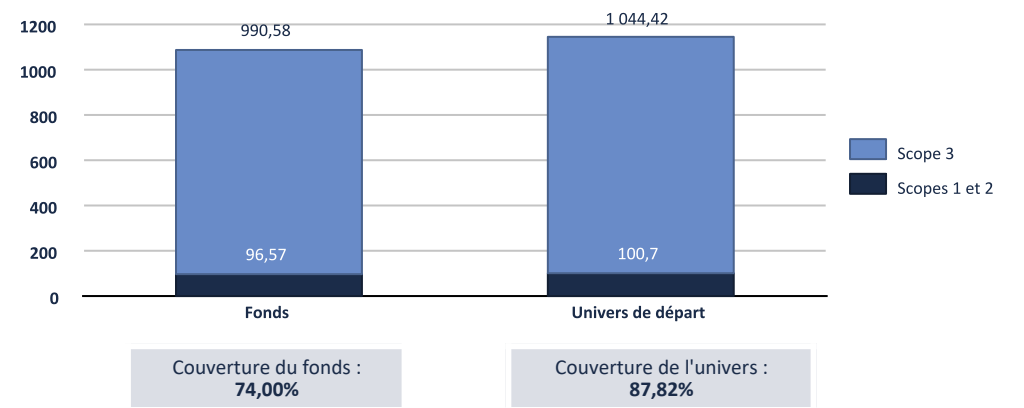
Contribution des piliers E, S et G au risque ESG global

Fonds/Univers	Note risque ESG global	Contribution du pilier E	Contribution du pilier S	Contribution du pilier G
Fonds	16,1	16,9%	48,8%	34,4%
Univers	18,8	19,2%	47,6%	33,1%

Controverses par niveau de gravité

Niveau de controverse	% de l'actif du fonds (hors OPC, dérivés, liquidités, souverains) exposé à des controverses	% de l'univers de départ exposé à des controverses
Aucune controverse identifiée	9,96%	10,14%
Niveau 1	13,21%	14,77%
Niveau 2	33,85%	33,95%
Niveau 3	42,78%	35,83%
Niveau 4	0,19%	4,16%
Niveau 5	0,00%	1,16%
Taux de couverture	86,66%	99,75%

Intensité Carbone (TCO2 MEUR Revenus)



	Portefeuille	Univers de départ	Source	Définition de l'indicateur
VIOLATION UNGC*	0,19%	0,31%	Sustainalytics	La part des actifs du fonds exposés à des entreprises qui violent les principes de l'UN Global Compact * ou les principes directeurs de l'OCDE.
* United Nations Global Compact : unglobalcompact.org	Couverture du fonds : 85,03%	Couverture de l'univers : 97,59%		
FEMMES SIÉGEANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION (EN %)	45,61%	41,26%	Sustainalytics	La part des actifs du fonds exposés à des entreprises qui violent les principes de l'UN Global Compact * ou les principes directeurs de l'OCDE.
	Couverture du fonds : 75,08%	Couverture de l'univers : 85,80%		
EXISTENCE D'UNE POLITIQUE EN MATIÈRE DE DROITS HUMAINS	99,86%	97,81%	Sustainalytics	La part des investissements dans des entités ayant une politique en matière des droits humains en ligne avec les principes directeurs des Nations unies en matière de droits de l'Homme.
	Couverture du fonds : 85,56%	Couverture de l'univers : 97,79%		

Les pourcentages présentés par pilier E ou S ou G représentent la contribution de ce pilier au risque global ESG du fonds/univers de départ.

Une controverse est un évènement ayant un impact sur l'environnement et/ou la société. L'implication d'une entreprise dans une controverse peut ainsi indiquer que son système de gestion est insuffisant pour gérer des risques ESG. Les controverses sont catégorisées de 1 à 5 selon l'échelle suivante :

Niveau 1 : l'évènement a un impact faible sur l'environnement et/ou la société et n'expose l'entreprise qu'à un risque négligeable.
Niveau 2 : l'évènement a un impact modéré sur l'environnement et/ou la société et n'expose l'entreprise qu'à un risque minimal.
Niveau 3 : l'évènement a un impact significatif sur l'environnement et/ou la société et expose l'entreprise à un risque modéré.
Niveau 4 : l'évènement a un impact fort sur l'environnement et/ou la société et tend à refléter un problème structurel au sein de l'entreprise.
Niveau 5 : l'évènement a un impact sévère sur l'environnement et/ou la société et expose l'entreprise à un risque sérieux.

Source : Sustainalytics

Intensité Carbone : Exprimé en tonnes de CO2 par million d'euros de revenu, l'indicateur mesure la quantité de Gaz à effet de serre (GES) produite par unité de revenu générée par l'entreprise. Elle est pondérée par la part de l'actif dans le portefeuille.

Source : Sustainalytics

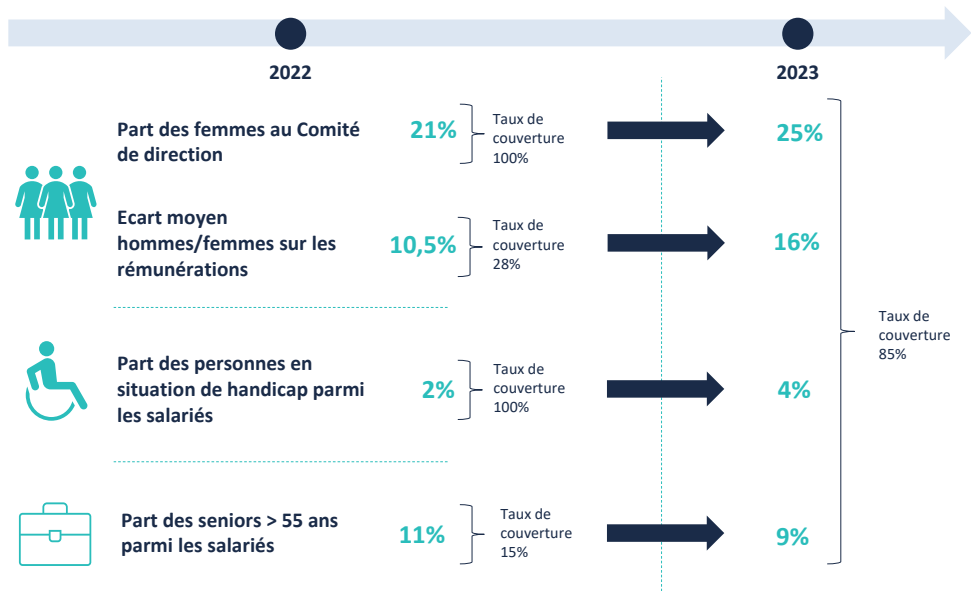
Les chiffres présentés sur cette page sont calculés sur l'actif net du fonds hors OPC, dérivés, cash, etc.

ANALYSE EXTRA-FINANCIÈRE – POCHE NON COTEE*

* Les données affichées sont celles du fonds maître.

Evolution de la trajectoire sociale

- **Source des données** : questionnaire ESG annuel complété par les emprunteurs
- Résultats des indicateurs extra-financiers pondérés par la part des actifs dans le fonds
- Taux de couverture 85%¹ pour 2023



Pour l'année 2023 le taux de couverture a significativement augmenté pour les indicateurs écart moyen de rémunération entre les genres et taux d'emploi des seniors. Cela a conduit à une dégradation de ces deux indicateurs en raison de l'intégration de données plus complètes et représentatives de l'ensemble du portefeuille. L'objectif des clauses d'impact est d'accompagner les emprunteurs dans l'amélioration de leur trajectoire sociale.

Un diagnostic social initial des entreprises est réalisé sur leurs indicateurs sociaux. Un suivi de la trajectoire sociale est ensuite réalisé pour chaque entreprise.

La trajectoire sociale est suivie sur la base des trois thématiques suivantes :

- **Réduction des inégalités femmes/hommes** (promotion des femmes, rémunération)
- **Inclusion du handicap en entreprise** (sensibilisation/formation à l'inclusion du handicap, emploi des personnes en situation de handicap)
- **Emploi des seniors** (sensibilisation/formation à l'inclusion des seniors)

Des clauses d'impact spécifiques à chaque entreprise sont mises en place. L'objectif est d'accompagner les emprunteurs dans l'amélioration de leur trajectoire sociale.

Intentionnalité

- Engagement sans concession pour réduire les discriminations
- Nombre d'ODD* réduit pour apporter la meilleure réponse possible : **3 ODD***
- Participation à la transformation de l'économie
- Respect du principe de la transition juste



Additionnalité

- Due diligence via un **audit du climat social** externalisé et un **questionnaire ESG** à remplir par l'entreprise
- Suivi des **clauses d'impact**
- Progression réalisée par les entreprises sur les indicateurs sociaux sur la période d'investissement

Mesurabilité

- Mesure qualitative et quantitative
- Sélection de **KPIs** en lien avec les trois thématiques sociales
- **Suivi des progrès** réalisés

Exemples d'indicateurs

1. Réduction des inégalités femmes/hommes

- Accès des femmes :
 - aux postes d'encadrement
 - au Comex
 - au CA
- Égalité salariale

2. Inclusion du handicap en entreprise

- Actions de sensibilisation/formation des équipes au handicap
- Insertion dans l'emploi

3. Emploi des seniors

- Maintien dans l'emploi et recrutement des seniors
- Formation, actions de sensibilisation

Le taux de couverture désigne le taux de disponibilité de l'indicateur, pondéré par la part de l'actif dans le fonds.

*ODD : Objectifs de Développement Durable des Nations Unies

Avertissement

Ce document est une communication publicitaire qui ne contient aucune information d'ordre contractuel. Aucune souscription dans les OPC gérés par la société de gestion SIENNA GESTION ne saurait se faire sur la base des seules informations figurant sur ce document. La souscription dans les OPC décrits doit se faire selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur. Toute personne envisageant une souscription doit notamment prendre connaissance du ou des DIC et du Règlement du ou des OPC, disponibles sur le site www.sienna-gestion.com. En conséquence, SIENNA GESTION ne saurait être tenue responsable de toute décision d'investissement réalisée sur la seule base de cette présentation. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Le document ne constitue en aucun cas une offre ou une sollicitation en vue de la fourniture de services de conseils en investissement ou de la vente d'instruments financiers. SIENNA GESTION s'efforce d'assurer l'exactitude des informations communiquées mais ne peut cependant en garantir l'exhaustivité et décline toute responsabilité en cas d'omission, ou d'erreur dans ces informations. La source des données du présent document est SIENNA GESTION. La date des données du présent document est celle indiquée en tête du document sauf mention contraire.